

PÉTITION DES AGENTS DU CONTRÔLE FISCAL DES HAUTS DE SEINE

Les agents des services de contrôle fiscal (brigade, PCE, PCRCP) se sont réunis en distanciel le 7 janvier à propos du plan de restructuration présenté par la direction le 3 décembre.

La fusion et la suppression de services, la démétropolisation et la suppression de postes, la redistribution des missions voire leur abandon envisagés par la direction, l'incertitude pour les agents en place de continuer leur mission, vont dégrader encore davantage et durablement les conditions de travail et de vie des agents concernés.

nous faisons le constat suivant :

- Les cadres B devraient être exclus du contrôle fiscal (PCE et PCRCP) à terme ;
- Les BDV vont perdre à terme 20 postes, c'est inévitablement l'affaiblissement du contrôle fiscal des professionnels ;
- La polycompétence exigée à brève échéance des agents des PCRCP par l'administration va conduire à la baisse de la qualité des contrôles et de la gestion réalisés ;
- La création d'un service départemental spécialisé de programmation (traitement exclusif des listes de data-mining) assise sur la fermeture de 5 PCE conduit à l'affaiblissement des missions et à la perte d'emplois pour ces derniers ;
- La spécialisation du contrôle à partir des listes de data-mining est déqualifiante ;
- Le maintien sur le même type de service et de missions n'est pas assuré pour les agents en poste actuellement.

Nous appelons les autres agents du contrôle fiscal à signer la pétition.

Nous appelons à porter cette pétition, avec les organisations syndicales (CGT FiP 92, CFDT FiP 92) le jour du rassemblement à la direction à Nanterre le 18 janvier date de convocation du Comité Technique Local « emploi ».

Les signataires demandent :

- Le maintien des postes de cadre B dans les services de contrôle fiscal (PCE et PCRCP) ;
- Le maintien des 10 postes de vérificateurs supprimés par le plan emploi 2022 dans les brigades départementales de vérification ;
- L'arrêt du projet de mise en place de la polycompétence dans les PCRCP ;
- Le maintien des 20 postes de PRCP amenés à être démétropolisés/relocalisés ;
- Le maintien des missions et des emplois des PCE ;
- Le maintien des sites actuels ;
- La garantie du maintien des agents sur des services et des missions identiques au nord et au sud du département y compris en surnombre.

Ils demandent également qu'il soit donné une suite favorable à la pétition des PCRCP sur les EAI signée par 80 % des agents de 7 PCRCP pétition au sujet de laquelle la direction a refusé de recevoir une délégation.

Les signataires demandent à être reçus par la direction le 18 janvier en délégation avec les organisations syndicales (CGT FiP 92, CFDT FiP 92).

NOM PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE

À renvoyer à : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr , cfdt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr